



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE ENCADREMENT

Compte rendu de la réunion du mercredi 3 février 2021 (à destination des membres et des adhérents)

Membres présents : Christophe RABOT (Secrétaire CPPE), Jean-Christophe BALSAN (Secrétaire adjoint), Eric GAUTRON, Jean-Philippe BOUREL et Bruno Gasparini (membres du BN en charge de l'Encadrement), Didier TANOI, Emmanuelle BOYET, Jean-Pierre BARTOLI, Karine GILLARD, Mickael SOLLARI, Philippe BOROWCZAK, Yves HERBOUZE

Excusés : Christine BARZU, Emmanuel PACHAUD-ESPINOZA, Françoise SERRES, Thierry FAIVRE, Thierry LOURME , Valérie DEMARETZ

➤ Echanges autour de l'actualité avec les Secrétaires nationaux

Cette première CPPE de l'année 2021 laisse derrière elle une année 2020 difficile sur tous les plans que ce soit au niveau personnel, syndical, professionnel. 2021 s'inscrit en ce début d'année dans la continuité de 2020.

Le Secrétaire exprime sa satisfaction de pouvoir réunir, en distanciel certes, la CPP Encadrement avec un bon taux de présentisme, ce qui permet également une plus grande richesse en termes d'apports.

Le SNFOCOS peut se féliciter d'avoir la plupart de ses instances qui continuent de fonctionner dans ce contexte et d'assurer ses mandats.

✓ Un dialogue social très dégradé !

Des difficultés de dialogue social se manifestent de plus en plus dans nos organismes et, à l'instar de ce qui s'est passé pendant les négos sur la Classification, force est de constater que le dialogue social se dégrade à tous les niveaux de négociations ou de concertation.

L'Ucanss est très mécontent du rejet de la Classification et le climat des premières réunions nationales avec le DG de l'Ucanss font ressentir cette détérioration du dialogue social, le même constat est fait au sein des NAO locales qui se sont ouvertes depuis le début de l'année dans certains organismes où de nombreux directeurs prennent des décisions de manière unilatérale qui ne permettent pas à la négociation de se mettre en œuvre.

✓ Des problématiques du Contact tracing Covid qui vont au-delà de la question « qui fait quoi » et du rôle de l'Assurance maladie telle que défendu par le SNFOCOS.

Dans certaines CPAM, la mutualisation est déployée entre CPAM depuis ces dernières semaines et les rémunérations ne sont pas toujours mises à jour au vu des missions exercées dans le cadre des activités exercées et des missions réparties.

Prioritairement et essentiellement pour de raisons budgétaires, des niveaux 3 et 4 qui sont sollicités, en plus des CDD recrutés.

Plus de CDD vont être recrutés pour réaliser le Tracing et ce sont 1200 CDI recrutés qui sont fléchés pour travailler sur cette mission

Il est à noter que l'Art 26 de la CCN précise que la jour du repos du dimanche est obligatoire et cela ne sera pas respecté avec le Tracing « non-stop » !

Par ailleurs, ces 1200 ETP seront intégrés dans les postes à rendre à moyen terme, telle que la COG CNAM le prévoit.

Les conséquences budgétaires sont importantes (10000 ETP y sont consacrés selon les chiffres nationaux).

Lors de la dernière INC maladie, la base du volontariat a été encore de 50% !

Les conséquences du Tracing sont nombreuses pour les salariés qui y participent, actée (salariés des CPAM et DRSM) avec l'aide de certains labos et pharmacies, mais ce n'est pas appliqué dans tous les organismes. Avec le cumul des primes, ceux qui sont volontaires peuvent voir leur salaire augmenter notamment dans les situations très fréquentes où ces salariés ne peuvent assurer toutes leurs activités et c'est très compliqué pour les salariés qui se positionnent sur le Tracing.

Quel avenir pour ces 1200 CDI recrutés pour le Tracing Covid ?
Comment vont-ils être réaffectés dans les services ?

L'usure des salariés au sein des Plateformes est telle que ces salariés vont probablement et également exprimer le souhait de faire autre chose ! Par ailleurs, les compteurs horaires explosent et la situation des Cadres est très préoccupante

La diffusion du planning Ucanss n'échappe pas à ce ressenti de détérioration du dialogue social : toutes les OS ont accepté de ne pas négocier sur les accords de Méthode

Les négociations sur les contrats de chantier, refusées par toutes les OS, sont maintenues (CDI déterminé sur la fin du chantier, de la mission) ! Avec ce dispositif, si par exemple on avait besoin de 5000 ETP pour le contact Tracing, on pourrait recruter ces 5000 CDI sur ces contrats de chantier !

Des directions, très peu nombreuses, négocient également en NAO sur des CDD à objet défini fléchés sur le recrutement pendant 3 ans de CDD concernant des postes de Cadres experts (domaines informatique, statistiques) : cela revient à détricoter la CCN par des Protocoles locaux instaurant des dispositions contraires.

De plus, on constate le désengagement de l'Employeur sur certains sujets (comme la Classification) : lors des négos sur les Retraites différentielles, l'Ucanss affirme : « on veut bien négocier MAIS ce sera moins dix millions d'euros sur la table pour « revaloriser la retraite différentielle » !

La CFDT maintenant ses positions, FO et la CGT se trouvent encore seules pour organiser le rapport de force avec l'Employeur.

➤ Travail à distance, télétravail

La note de Karine a été validée par la CPPE en fin d'année et finalisée en janvier.

Cette note sera présentée lors d'un prochain Bureau national : Karine transmet la note à Alain pour qu'elle soit ensuite étudiée et validée par le Bureau national puis diffusée au sein de nos instances.

Une question est en suspens au sujet de la renégociation des PA locaux sur le Télétravail, quid de l'attestation sur l'honneur exigé par de l'Employeur comme quoi le diagnostic de conformité est OK : est-ce négociable ?

Le coworking et le Flex-bureau sont souvent mis sur la table des négociations par les directions locales et cela risque d'être compliqué pour déterminer une signature avec ces dispositions ou une non signature alors que le personnel est pour le Télétravail et, souvent, pour une liberté du choix du lieu d'exercice du télétravail (y compris chez des amis, dans la famille, dans une résidence secondaire...)

Fin de la réunion à 11h30

❖ **Agenda** : prochaine réunion de la CPPE le mercredi 31 mars 2021 à 10h (en distanciel).

Le secrétaire de la CPPE

Christophe Rabot

Siège Social : 2, Rue de la Michodière - 75002 PARIS - Tél 01.47.42.31.23